

COMMUNIQUÉ

L'enjeu vital de continuité de l'activité économique

La période de crise sanitaire que traverse aujourd'hui la France est inédite ; la population s'inquiète et chacun cherche, légitimement, à préserver sa santé et celle de ses proches.

Pour faire face à cette situation, les industries se mobilisent pour définir des règles de sécurité adaptées et permettre ainsi la poursuite de leur activité dans les meilleures conditions possibles pour leurs salariés. Malgré cela, certaines d'entre elles se voient aujourd'hui contraintes de se tourner vers un arrêt de leur activité, soit pour des raisons logistiques, par manque d'approvisionnement, par baisse de leur carnet de commandes ou en raison de la pression sociale.

A cette heure, le gouvernement, à travers un communiqué du Ministre de l'Intérieur du 17 mars, a clairement signifié que l'activité économique devait se poursuivre :

« ... il a été décidé de fermer les locaux commerciaux qui ne relèvent pas d'une activité de première nécessité.

Mais cela ne saurait signifier que l'activité économique doit être réduite pour tous les autres secteurs professionnels qui ne génèrent pas habituellement des rassemblements de clientèle. Je tiens donc à rappeler que si les mesures de restrictions doivent être strictement respectées, elles ne doivent pas aboutir à dissuader nos concitoyens de poursuivre leur activité, hormis pour les commerçants impactés par les restrictions d'ouverture. »

Suite aux remontées de terrain des industriels, nous sommes malgré tout confrontés à la mise en place de mesures de chômage partiel et de fermetures de sites industriels qui pourraient prendre des proportions inquiétantes. Le maintien de l'activité économique qui semblait possible, hors activités interdites, devient de plus en plus difficile.

Un arrêt de l'activité économique française, en raison des conséquences de l'épidémie de COVID-19, mettrait en danger tous les secteurs, y compris ceux vitaux à la vie des Français.

En effet, l'ensemble de l'industrie est largement impliqué dans la production d'électricité, la fabrication de produits agroalimentaires et pharmaceutiques, le maintien de l'ensemble des réseaux, etc. La production et la distribution des biens essentiels sont une chaîne : même des activités, apparemment non vitales, pourraient mettre le pays en danger si elles s'arrêtaient. L'emballage est indispensable pour l'agro-alimentaire, les automatismes doivent rester opérationnels dans de nombreux domaines, la chimie est nécessaire à la production de médicaments ou d'énergie, etc. Rappelons que notre secteur, la chimie, est l'industrie de l'industrie.

Un arrêt en chaîne des activités industrielles serait dangereux pour tous et mettrait en péril notre système collectif et le redémarrage de l'activité de notre pays dans quelques semaines.

Participer à cette lutte nationale, c'est tout mettre en œuvre pour endiguer la propagation du virus et se mobiliser pour assurer la continuité économique nécessaire au fonctionnement du pays. Notre pays a besoin des entreprises et de ses salariés pour répondre, ensemble, à cette crise. Il aura d'autant plus besoin de ses entreprises pour sortir le plus rapidement possible de cette période tourmentée et retrouver une activité économique et sociale dynamique.

Le Chef de l'Etat a appelé à « la responsabilité civique des entreprises pour poursuivre leur activité lorsque cela est possible et sur l'importance des salariés des entreprises qui se sont mises en conformité avec les règles sanitaires d'aller travailler sur les sites de production ».

Dans ce contexte, **notre organisation préconise que les industriels maintiennent le plus possible leurs activités tout en mettant en œuvre les mesures barrières que nous connaissons tous.**

Elle reste, d'autre part, mobilisée pour aider les entreprises et leurs salariés à lever les difficultés qu'ils rencontrent. Dans ce cadre, nous vous communiquons chaque jour, en fin de matinée, un **Flash Info** pour vous donner accès aux dernières informations, aux guides et aux mesures en vigueur pour faire face à cette crise. Enfin, nous organisons, chaque après-midi, une **conférence téléphonique** en présence de nos experts pour répondre à toutes vos questions dans les domaines juridiques, économiques et de la santé et de la sécurité au travail.

Soyez assuré de tout notre soutien et de notre mobilisation à vos côtés.

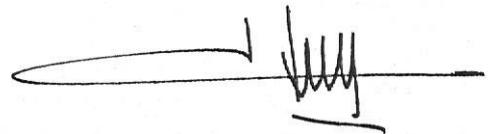
Vous pouvez nous contacter : dg@ui-normandie.org

Gérard RENOUX,



Président

Muryelle ANGOT-LEBEY,



Déléguée générale